

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.029

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 12 Mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

4 Mars 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

4 Mars 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BUJARD représenté par M. CHABANEAU  
M. DONZIER représenté par M. HUGENDBLER  
Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. MALBOIS représenté par Mlle BARRAUD-DUCHERON

**ABSENTS - EXCUSES** : MM. BENOIT et POTENNEC

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Prolongement de l'exutoire du riveau : convention de participation financière entre la Ville de SAINT-GEORGES DE DIDONNE et la Ville de ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre du réensablement de la plage de la Grande Conche, il est prévu d'engager prochainement des travaux de prolongement de l'exutoire du RIVEAU situé en limite des communes de SAINT GEORGES DE DIDONNE et de ROYAN.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Ville de ROYAN, les Services Techniques conduisant la mission de maîtrise d'oeuvre.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 1.100.000 Francs HT. Or pour cette intervention, la subvention attendue du Conseil Général au titre du réensablement de la plage devrait être de 240.000 Francs.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Georges serait disposée à apporter une contribution financière égale à 1/3 du solde restant à financer, d'où la répartition du mode de financement du prolongement de l'exutoire :

Ville de ROYAN	574.000 Francs
Ville de SAINT GEORGES	286.000 Francs
CONSEIL GENERAL	240.000
Francs	
	-----
TOTAL HT	1.100.000 Francs

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter la convention de participation financière ci-annexée entre la Ville de SAINT GEORGES et la Ville de ROYAN pour cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents à intervenir.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,  
- VU le projet de convention de participation financière entre la Ville de SAINT GEORGES DE DIDONNE et la Ville de ROYAN  
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention de participation financière à intervenir entre la Ville de SAINT GEORGES DE DIDONNE et la Ville de ROYAN pour l'opération de prolongement de l'exutoire du Riveau de Boube et Belmont dans le cadre du réensablement de la Plage de la Grande Conche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 15 Mars 1999**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS